

Dans ce numéro

Page 1 :

- ▶ Editorial

LE DOSSIER DU MOIS

Fermetures de Cholet et de Vannes

Page 2 :

- ▶ La risposte s'organise
- ▶ La prime de la honte !

Page 3 :

- ▶ Des travailleurs de Cholet racontent...
- ▶ Fiers de déjouer les manœuvres de la direction

Page 3 :

- ▶ Impact des fermetures
- ▶ Exemple de la Combaude
- ▶ Michelin en difficulté ?

Page 4 :

- ▶ Le billet du syndicat CGT de Vannes
- ▶ Toutes et tous solidaires !

Page 6 & 7 :

Actualité des sites :

- ▶ Chantemerle
- ▶ Cataroux
- ▶ Gravanches

Page 8 :

- ▶ Loi Florange et revitalisation des sites
- ▶ Combaude

IMPOSONS L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS

La décision de Michelin de fermer les usines Michelin de Cholet et de Vannes a été évidemment un coup de massue pour nos camarades de ces sites, mais aussi pour beaucoup d'entre nous.

Depuis des semaines, les annonces de plans de suppressions d'emplois s'ajoutent les unes aux autres : Vencorex, Valéo, Auchan, Bouygues, Airbus, sans compter toutes les entreprises sous-traitantes... avec toutes les conséquences pour les villes et les bassins économiques concernés.

A chaque fois, ces entreprises justifient leurs décisions par de soi-disant difficultés ou par « le contexte international ».

Mais de quelles difficultés parle-t-on ?

- ▶ **Michelin** prévoit encore 3,4 milliards de profits pour 2024, autant qu'en 2022, et presque autant qu'en 2023. Sans compter 500 millions d'euros consacrés aux rachats d'actions cette année !
- ▶ **Auchan** a fait 1,5 milliards de bénéfices en 2023 et a trouvé, en 2024, de quoi racheter des dizaines de magasins à Casino.
- ▶ **Volkswagen**, qui prévoit aussi des dizaines de milliers de suppressions d'emploi, a dégagé un bénéfice net de 17,9 milliards d'euros en 2023 !

Michelin, comme tous ces grands groupes, a largement les moyens de maintenir tous les emplois, quels que soient les aléas de ses ventes et de ses choix stratégiques qui ne visent qu'à accroître les bénéfices et les dividendes versés aux actionnaires qui exigent toujours plus de rentabilité.

Notre droit à vivre de notre travail doit passer avant les dividendes versés aux actionnaires. **C'est pourquoi imposer l'interdiction des licenciements est vital pour l'ensemble du monde du travail.**

Pour contrer la vague de licenciements actuelle et celle encore plus forte annoncée, il n'y a pas d'autre solution que la mobilisation la plus large possible. Quel que soit notre métier, quelle que soit notre catégorie professionnelle, nous sommes concernés directement ou indirectement.

* * * * *

Le Jeudi 12 décembre, la CGT appelle à une journée nationale de grève et de manifestations contre les suppressions d'emplois.

Saisissons l'occasion d'exprimer notre solidarité et d'exiger l'interdiction des licenciements.

28 Novembre 2024





Départ de la manifestation à Clermont-Fd le 13/11/24

MICHELIN ANNONCE PLUS DE 1400 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : LA RIPOSTE S'ORGANISE

Mardi 5 novembre, Michelin annonçait la fermeture des usines de Cholet et de Vannes.

Après les 1500 suppressions d'emploi en cours en Allemagne et les 1400 aux USA, **ce sont plus de 1400 salariés en activité sur les sites de Cholet et de Vannes (employés sous-traitants permanents compris) que Michelin veut sacrifier sur l'autel des profits.**

- ▶ Combien retrouveront réellement une place dans l'entreprise et pourront déménager pour refaire leur vie à l'autre bout du pays ?
- ▶ Combien vont se retrouver au chômage ou à devoir accepter des emplois plus mal payés ?

Dès le 5 novembre, les salariés de Cholet, réunis en assemblée générale ont voté la grève. Ils refusent de se laisser jeter dehors comme des chiens. Depuis, leur mobilisation se poursuit.

A Clermont-Ferrand, à l'appel de la CGT Michelin, près de 250 personnes se sont rassemblées dès le **vendredi 8 novembre** pour dénoncer ces suppressions d'emplois.

Le mercredi 13 novembre, 130 travailleurs de Cholet et une soixantaine de Vannes sont venus manifester à Clermont-Ferrand pour dire leur colère.

Leur combat est celui de tous les salariés de Michelin, la mobilisation doit s'amplifier !

Jeudi 12 décembre, la **journée nationale de lutte contre les suppressions d'emploi** est l'occasion pour tous de rejoindre cette mobilisation, dans la manifestation de Clermont-Ferrand, ou pour ceux qui feront le déplacement pour se joindre au cortège des Michelin à Cholet.

CHOLET : LA PRIME DE LA HONTE !

Alors que les salariés sont aujourd'hui inquiets et préoccupés par leur avenir, la direction se préoccupe avant tout de la productivité de ces sites.

En effet, Michelin a encore besoin des salariés pour assurer la fabrication des pneus et des semi-finis jusqu'à la fermeture définitive des usines.

Mais comment maintenir la motivation et la productivité des salariés ? Michelin a trouvé la solution.

Rien de mieux qu'une prime de 600 euros par mois (pour une durée de 2 mois), pour casser tout mouvement de grève et semer la zizanie dans l'usine de Cholet. Une telle prime ne fait qu'augmenter le mal être des salariés.

Quel cynisme de la part de Michelin !

CHOLET ET VANNES

DES TRAVAILLEURS DE CHOLET RACONTENT...

Michelin a décidé de mettre 950 salariés à la porte, et au moins 200 travailleurs sous-traitants.

Depuis des années, les directions successives ont travaillé à nous saper le moral, à faire partir les anciens, à nous faire comprendre que l'usine n'était pas viable. **Mardi 5 novembre, en quelques minutes nous avons appris que nous allions être jetés dehors. L'usine était rentable, mais pas assez au goût des actionnaires.**

Nous savons pourtant que si nous ne leur rapportions pas d'argent, cela ferait longtemps que nous n'y serions plus. Depuis son ouverture en 1970, ce sont des générations d'ouvriers qui ont donné leur sueur et sacrifié leur santé au travail. Cette fermeture inacceptable concerne tous les habitants de la région : où vont travailler nos enfants demain ? **Depuis trois semaines, notre mobilisation continue. Jours et nuits, des camarades se succèdent pour tenir le piquet devant l'usine. Aucun camion n'entre, les ateliers sont à l'arrêt.**

Face à un patron qui met des centaines de salariés à la porte sans état d'âme, nous n'avons pas d'autres choix que de nous battre pour sauver notre peau. Les conditions du licenciement sont inacceptables pour chacun d'entre nous, **et tout ce que nous obtiendrons de Michelin, nous devons l'arracher.**



Le 8 novembre, nous avons organisé une manifestation avec la population dont nous recevons le soutien quotidien devant l'usine.

Et mercredi 13, nous étions 130 à partir dès 5h du matin pour exprimer notre colère devant le siège à Clermont-Fd.



Depuis trois semaines, nous nous réunissons chaque jours en Assemblée Générale pour discuter de notre lutte. Nous sommes régulièrement plus d'une centaine. **Et lundi 22 novembre, l'AG a élu un Comité de Lutte pour organiser les actions à venir.**

Aucun d'entre nous ne doit se retrouver à Pôle emploi.

Michelin doit garantir nos emplois et nos salaires, il en a largement les moyens !

Article rédigé le 25 novembre 2024

FIERS DE DÉJOUER LES MANŒUVRES DE LA DIRECTION

Depuis le début de la mobilisation, la direction tente de diviser les salariés. Michelin enrage de la voir durer.

- **Au départ**, elle a promis une prime à ceux qui seraient au boulot, à condition de PRODUIRE.
- **Vendredi 15 novembre**, alors que les grévistes étaient prêts à négocier l'entrée de deux camions, la direction centrale a préféré nous envoyer les pompiers, sous bonne escorte policière, pour éteindre le feu que nous entretenions devant l'usine.
- **Lundi 18 et mardi 19 novembre**, la direction a essayé de faire entrer un camion, mais une partie des travailleurs est sortie des ateliers pour l'en empêcher, se joignant à ceux qui étaient devant l'usine.
- **Vendredi 22 novembre**, sur demande de Michelin, sept d'entre nous ont été convoqués de façon arbitraire au tribunal d'Angers, mais l'entreprise n'a pas obtenu satisfaction.

Au lieu de condamner ces travailleurs, le juge a obligé l'entreprise à participer à une médiation la semaine du 25 novembre. Cela été un revers pour l'entreprise et a renforcé notre détermination de ne pas nous laisser faire.

► Dernière minute (29/11/24) :

Jedi 28 novembre, la médiation a abouti à un accord qui arrête d'office la procédure pour les 7 assignés en justice et permet à l'entreprise de faire entrer des camions (comme nous y étions prêts dès le 15 novembre).

Mais, en contre partie, celle-ci a dû accepter plusieurs revendications votées par l'Assemblée Générale : Notamment le maintien du piquet de lutte devant l'usine, le retrait de la plainte contre X (que Michelin avait aussi déposée en plus de l'assignation des « 7 ») et une prime d'environ 300€ pour tous.

FERMETURE DE

IMPACT DES FERMETURES

Evidemment, la fermeture des sites de Cholet et de Vannes aura un impact sur d'autres sites en France et en Europe. Ainsi la fabrication des semi-finis de Cholet est transférée à un très faible niveau vers Montceau les Mines et Cataroux. Le plus gros de la production ira à Bad Kreuznach en Allemagne. Les pneus camionnettes seront produits sur les sites de Cunéo et Olsztyn. Pourtant, lors du droit d'alerte des organisations syndicales, la direction nous avait dit que ces sites étaient saturés et qu'ils n'avaient pas la capacité de reprendre l'ensemble de la production de Cholet. Apparemment, les solutions ont été travaillées depuis de nombreux mois.

La production de Vannes ira essentiellement à Golbey avec la création annoncée de 50 postes. Pourtant, Golbey connaît actuellement de grosses difficultés de recrutement. Le turn-over est important et les salariés sont inquiets de la charge de travail que va générer ce transfert.

Dans les documents transmis lors de la réunion du CSEC, il n'est jamais question de l'impact sur les activités tertiaires du groupe. Mais nous craignons fort, la suppression discrète de postes à Clermont Ferrand, dans le cadre de la GEPP.

UN EXEMPLE A LA COMBAUDE

Ces cessations d'activités auront un impact sur l'activité MMS de la Combaude. En effet, l'atelier R.E. alimente le site de Cholet en vis d'extrusion, rotors, et diverses pièces de rechanges.

Le rassemblement du 8 novembre, devant le site de la Combaude, a été fortement suivi par les salariés du site en solidarité avec les personnes impactées par la fermeture des sites de Cholet et de Vannes.

La production s'est arrêtée sur certains ilots pendant le rassemblement et la grève s'est poursuivie sur toutes les équipes de productions.

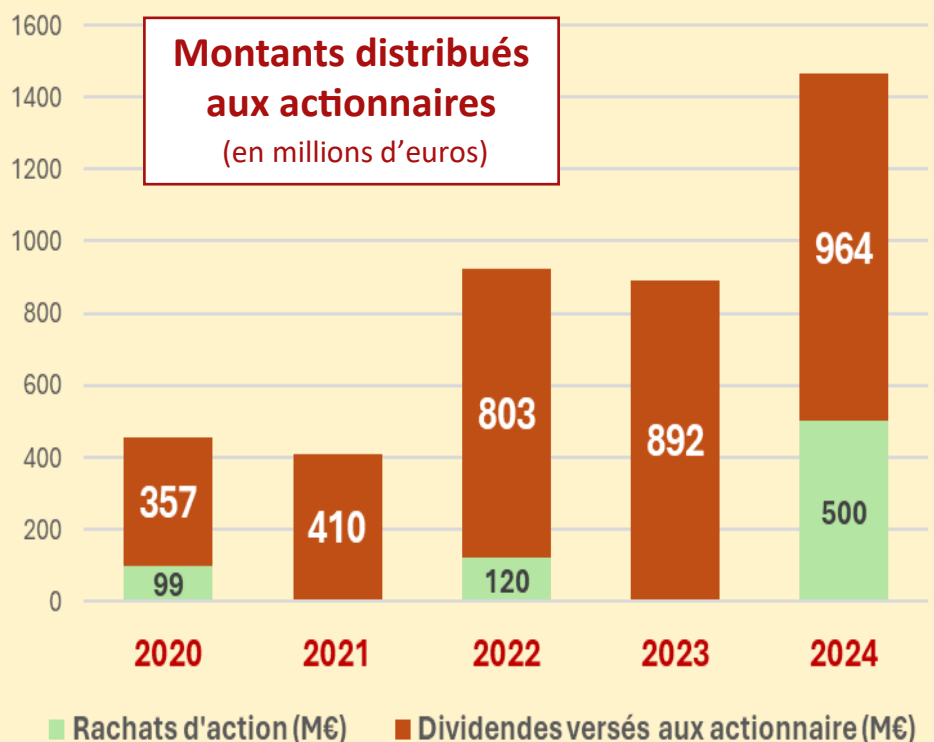
Ne tombons pas dans le piège de la communication de l'entreprise sur l'absence d'impact de ces fermetures sur les salariés clermontois, MMS en est la preuve.

MICHELIN EN DIFFICULTÉ ?

Ces cinq dernières années, le groupe a distribué au total plus de 4,1 milliards d'euros aux actionnaires dont près de 1,5 milliards en 2024 !

- ▶ soit sous forme de dividendes,
- ▶ soit sous forme de rachat d'actions, qui sont ensuite détruites pour faire monter le cours des actions.

Michelin fait le choix de donner de plus en plus de dividendes aux actionnaires, au détriment des emplois et des salaires.



CHOLET ET VANNES

LE BILLET DU SYNDICAT CGT DE VANNES

Une nouvelle fois, Michelin, qui affiche pourtant des bénéfiques records, sacrifie des emplois au nom d'une logique purement financière.

Alors que le groupe distribue des millions d'euros de dividendes à ses actionnaires, il n'hésite pas à considérer le site de Vannes « non rentable » et à abandonner des centaines de familles qui dépendent de cet emploi. Cette méthode, froide et cynique, montre un profond mépris pour les salarié.es.

La CGT dénonce fermement les pratiques de la direction, qui se contente de détruire des emplois plutôt que d'envisager des solutions alternatives avec des investissements pour pérenniser l'activité de Vannes.

Cette fermeture a un effet dévastateur sur le tissu économique local. C'est aussi une trahison envers des salarié.es, qui par leur travail et leur engagement ont contribué aux excellents résultats de Michelin et ont permis au groupe de prospérer.

Depuis des années, les salarié.es ont subi plusieurs restructurations et des suppressions de secteurs de productions.

En retour, ils et elles sont aujourd'hui remercié.es avec des mesures d'accompagnement dénuées de toute considération humaine et un PSE au rabais, à travers des fascicules nominatifs et un numéro de soutien psychologique qui ne sont qu'un palliatif hypocrite face à une décision injustifiable.

De plus, lors de l'annonce, l'entreprise nous a demandé de nous garer loin du site, nous considérant comme des voyous, pensant sans doute que les bretons allaient lancer des menhirs sur les voitures de la direction.



Vendredi 8 novembre, nous avons manifesté depuis l'usine jusqu'au croisement des routes de Nantes, Rennes et Lorient. Le jour même, nous avons reçu le soutien de Sophie Binet, Secrétaire Générale de la CGT.

Mercredi 13 novembre, nous étions une soixantaine à nous rendre à la manifestation de Clermont-Ferrand.

La CGT remercie tous les salarié.es et les personnes extérieures à l'entreprise sans oublier les Vannetais qui leur apportent leur soutien.

Article rédigé le 21 novembre 2024

TOUTES ET TOUS SOLIDAIRES !

La veille de la manifestation du 13 novembre, la direction des Carmes a demandé aux salariés du site de rester chez eux ce jour-là.

Pourquoi un tel message ? Montrer les travailleurs qui défendent leur emploi comme une menace ?

Mais qui menace qui ?

- ▶ Ceux qui demandent le droit de vivre de leur emploi ?
- ▶ Ou le groupe Michelin qui ferme des usines et jette à la rue des milliers de personnes pour maintenir, voire augmenter ses profits ?

CHANTEMERLE

MIXITÉ : LE CHEMIN EST ENCORE LONG

En 8 ans, seules deux femmes ont occupé le poste de cariste au MU (Magasin Usine) de CML. Mais pourquoi ne restent-elles pas ?

Elles expliquent que l'environnement de travail au MU est hostile, marqué par des comportements sexistes, du dénigrement et des moqueries à leur égard, sans que cela ne choque personne. Ces agissements ont pourtant été signalés par certains de leurs collègues, mais rien n'a été fait !

Dernièrement, il y a pourtant une femme qui a su surmonter tous ces obstacles pendant 18 mois.

Mais finalement, pour elle, ce sera la porte ! Il n'y aura donc plus aucune femme au MU.

- ▶ Problème de comportement ? **Non**, elle était très appréciée de ses collègues.
- ▶ Problème de conjoncture économique ? **Non**, Chantemerle continue d'embaucher en CDI
- ▶ Problème de productivité/qualité ? **Non**, elle était dans la moyenne, et sera même remplacée par deux intérimaires dans son équipe.

Alors pourquoi une personne qui a prouvé ses compétences pendant toute cette période ne serait-elle pas titularisée à son poste ? La réponse apportée est qu'elle n'aurait pas le profil. Mais ne serait-ce pas plutôt lié à une question de genre, notamment à sa demande de modification d'horaire temporaire pour pouvoir s'occuper de ses enfants ?

Bien que la société ait évolué, il est évident que la responsabilité de la garde des enfants pèse encore principalement sur les femmes, ce qui représente une forme de discrimination, affectant tant l'embauche que l'évolution professionnelle.

La question de la situation des femmes devrait être l'affaire de tous, et cela inclut un changement de mentalité, notamment de la part de ceux qui considèrent encore qu'être une femme constitue un handicap dans l'entreprise.

DES LACUNES DE SÉCURITÉ MISES EN ÉVIDENCE

Le site de Chantemerle a récemment pris la décision de remplacer l'ensemble de son parc de chariots élévateurs à fourche (CEF) par des modèles équipés de batteries lithium.

Cependant, cette transition a mis en lumière des problèmes de sécurité majeurs qui n'avaient pas été anticipés lors de l'achat des nouveaux équipements.

En effet, les batteries lithium, plus légères de 150 kg par rapport aux anciennes, ont révélé un défaut de stabilité des chariots. Ces engins, moins lourds, ont tendance à se soulever lorsqu'ils sont chargés, créant ainsi une instabilité dangereuse, particulièrement dans un environnement où la sécurité est essentielle.

Face à ce constat, les délégués CGT sont intervenus pour étudier la situation.

Leur analyse a souligné des défauts majeurs : toutes les plaques de charge des chariots Génie Civil/Agricole sont erronées mettant l'utilisation de ces engins hors la loi.

Ces nouveaux chariots ne sont pas adaptés à la totalité de l'activité de génie civil.

Ce manquement présente un risque important, notamment celui de renversements d'engins, pouvant entraîner des blessures graves, voire des accidents mortels. Il est inacceptable qu'une entreprise, parmi les leaders du CAC40, avec ses services dédiés aux achats et à la sécurité, puisse commettre de telles erreurs.

Grâce à l'intervention des délégués CGT, cette problématique a été mise en évidence, ce qui a conduit la direction à la suspension temporaire de certaines activités Génie Civil et à la mise en conformité immédiate des engins.



CHANTEMERLE

LES INTÉRIMAIRES : DES TRAVAILLEURS INVISIBLES MAIS ESSENTIELS

Le site de Chantemerle a récemment organisé un mi-plan annuel, un événement habituellement destiné à l'ensemble des employés. Toutefois, il a été constaté que certains intérimaires ont été exclus de l'invitation.

Il est crucial de rappeler que les intérimaires ne sont pas de simples "remplaçants" temporaires.

Beaucoup d'entre eux occupent des postes depuis plus de 12 mois, travaillent avec la même implication que des employés en CDI et contribuent au bon fonctionnement quotidien du site, mais sont pourtant traités comme des collaborateurs de seconde zone.



Bien qu'ils soient sous contrat temporaire, ils jouent un rôle clé et méritent la même reconnaissance et le même respect que les salariés permanents.

CATAROUX

LES « RÈGLES » QUI VOUS FONT LICENCIER !

Depuis quelques semaines, « *Les Règles qui vous sauvent la vie* » ont été instaurées chez Michelin. Sur Cataroux, après une campagne d'affichages et de réunions d'information, le constat est plutôt amer chez les salariés et en particulier dans les services TEC.

A la sortie de ces réunions, ils ont le sentiment que, outre le fait d'avoir entendu le mot « sanctions » à outrance, ils sont sérieusement ciblés par ces règles à cause du type de travaux qu'ils réalisent. Certains de leurs collègues ayant déjà été sanctionnés et licenciés, ils travaillent avec la boule au ventre et la peur d'être les prochains sur la liste.

Pour réaliser certains chantiers dans le respect de ces nouvelles règles, il faudrait que l'entreprise investisse. Est-elle prête à le faire dans des services déjà en difficulté, à cause d'une politique désastreuse pour l'emploi, ou n'est-ce pas un stratagème pour fermer des ateliers et continuer de tuer l'industrie en France ?

GRAVANCHES

EQUIPES DE FIN DE SEMAINE : STOP A LA FLEXIBILITÉ

A GRV, en équipe de fin de semaine (EFS), il y a 2 types de contrats.

Les plus anciens étaient en "CDI EFS". Mais, depuis longtemps, pour se donner plus de flexibilité, l'entreprise ne propose plus, à ceux issus des 3x8 que des « avenants EFS » d'une durée d'un an renouvelable (plus de la moitié des salariés).

La direction en profite même pour exercer une forme de pression sur nos camarades pour qui un retour en horaire de semaine serait compliqué voir même catastrophique dans certains cas.

En effet, ceux qui ont choisi de travailler le week-end, l'ont fait pour répondre à des besoins personnels (familiaux, géographique, etc.).

Depuis quelques mois, l'entreprise par l'intermédiaire des chefs d'équipe a d'abord laissé courir la rumeur qu'un certain nombre de salariés allaient retourner en 3x8, puis l'a confirmée. Depuis, les avenants sont de 6 mois, et les annonces de retour en 3x8 commencent à tomber.

Comment organiser sa vie de famille, ses activités, avec cette menace de changement d'horaire ?

Même si certains RI font ce qu'ils peuvent, d'autres annoncent la couleur :

- ▶ « *ce sera au mérite (...) Nous ne tiendrons pas compte de vos situations familiales, de la distance de votre domicile par rapport à votre travail, ni du nombre d'années que vous avez passé en EFS* »
- ▶ « *On s'attend à ce qu'il y ait des démissions mais ce n'est pas grave* ».

Derrière un tel discours, il n'y a qu'une chose, la volonté de nuire aux salariés. Nos camarades sont de plus en plus nombreux à exprimer leur mal être.

Si nous voulons que cette flexibilité et ces pressions cessent, c'est tous ensemble que nous pourrons l'imposer.

Rejoignez la CGT, le Syndicat de tous les salariés !

Site internet :

www.cgtmichelin.fr



Pour adhérer en ligne :

Rubrique « *Se syndiquer* »

Pour joindre votre syndicat :

04 73 36 07 71

contact@cgtmichelin.fr

Contacts :

Romain Baciak :
06.47.76.40.32

Laurence Schlienger :
07.63.33.16.76

Hervé Charnet :
06.80.44.60.22

Dominique Leclair :
06.80.18.75.13

Eric Gouttebaron :
06.31.34.88.63

Gérald Lobo :
06.67.69.56.55

LOI FLORANGE ET REVITALISATION DES SITES.

Avec la fermeture annoncée de Vannes et Cholet, la loi L. 1233-57-9 dite loi Florange impose à Michelin de proposer ses sites à la reprise.

La société KPMG a été choisie pour trouver un repreneur, et a finalisé le dossier bien en amont de l'annonce officielle de la cessation d'activité de ces sites. Cette procédure ne va durer que quelques mois et toutes les propositions seront étudiés sous certaines conditions : capacités financières, reprise des salariés, activités proposées, investissements...

Evidemment, il s'agit surtout d'un passage obligé pour endormir l'opinion publique.

Quel est le taux de réussite réel de la loi Florange ? Combien de salariés repris ?

Aucun site Michelin n'a jamais fait l'objet d'une reprise en France.

Et même si une telle solution se présentait, les salariés travaillant sur ces sites, ne seraient pas directement concernés.

Il y a d'abord une question de temporalité entre la moment de la reprise et la fin du congé de reclassement.

Ensuite, la réhabilitation d'un site est très longue.

Et enfin, les compétences requises pour une nouvelle activité ne sont pas nécessairement en adéquation avec l'expérience des salariés Michelin.

Il en va de même de la notion de revitalisation des sites.

En quoi celle-ci va-t-elle concerner les salariés actuels de Cholet et Vannes ?

Michelin se donne ainsi bonne conscience en aidant financièrement à l'installation de nouvelles entreprises au niveau local, en collaboration avec l'état et les acteurs locaux.

Mais il serait, par exemple, intéressant de connaître le nombre d'anciens salariés de l'usine de la Roche sur Yon qui travaillent aujourd'hui dans ces entreprises.

Et à quel salaire ? A quelles conditions de travail ?

A cela, il faut ajouter que ces sociétés arrivent souvent sur les sites revitalisés avec leurs propres salariés, sans nouvelle création d'emploi.

Comme toujours, ce sont les salariés qui paient le prix fort.

N'oublions pas que parmi eux, certains ont déjà subi des mutations contraintes après les fermetures de Joué-lès-Tours et de la Roche sur Yon.

Encore une fois, les salariés ne sont qu'une variable d'ajustement.

COMBAUDE

FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS !

L'équité des sanctions n'est pas dans l'ADN du service du personnel et des managers de la Combaude.

Depuis quelques mois, nous constatons l'augmentation du nombre de licenciements pour des agents qui, selon la hiérarchie, ne respecteraient pas les règles cardinales ou les soi-disant « règles qui sauvent la vie » alors que, dans le même période, des managers sont pris sur le fait en train de transgresser ces mêmes règles.

Un responsable de service pris au téléphone en marchant (ou piétinant selon ses dires) et des managers passant sous des nacelles malgré des plots et autres signalisations.

Encourageons la prévention au lieu d'aller directement à la sanction.